



	<b>Natural is NOW twenty10</b>	Education and Events: March 11-14, 2010 Trade Show: March 12-14, 2010 Anaheim Convention Center   Anaheim, CA USA
---	--	---

## *Natural Products Expo West 2010*

Du 12 au 14 mars 2010

Anaheim, Californie

Dans le cadre du Natural Product Expo West, le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada offre aux exposants une aide financière afin d'amortir la participation. **Cette aide sera de l'ordre de 25% de rabais sur le prix de votre espace.** Vous profitez également des avantages énumérés plus bas.

**Participez à cette foire en formule individuelle avec le Groupe Export agroalimentaire et bénéficiez des avantages suivants<sup>1</sup> :**

- remboursement d'un billet d'avion par entreprise en classe économique, selon les tarifs négociés par une agence de voyage reconnue;
- remboursement de 50% des frais additionnels d'aménagement de votre kiosque, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ des dépenses admissibles;
- remboursement de 25% des frais d'envoi d'échantillons et de manutention (consolidation avec le Groupe Export, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ des dépenses admissibles).
- coordination de l'événement et une permanence assurée sur place par une représentante du Groupe Export.

Pour informations supplémentaires, communiquez avec Marie-Claude Chagnon:  
(450) 461-6266 poste 205 ou [marie-claudechagnon@groupeexport.ca](mailto:marie-claudechagnon@groupeexport.ca)

<sup>1</sup> Sujet à l'approbation du programme *Exportateurs de Classe Mondiale 2009-2010* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

 Agriculture et Agroalimentaire Canada / Agriculture and Agri-Food Canada

**Canada** 

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec** 

**Siège social**  
668, Montée Montarville  
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)  
Canada J3V 6B1  
T (450) 461-6266 1 800 563-9767  
F (450) 461-6255  
[info@groupeexport.ca](mailto:info@groupeexport.ca)

**groupeexport.ca**

# Formulaire de participation



## Natural Products Expo WEST

Du 6 au 8 mars 2009

Anaheim, Californie

Pour bénéficier d'un remboursement, veuillez communiquer avec la soussignée afin de connaître les pièces justificatives à soumettre.

**VOUS DEVEZ FOURNIR VOTRE FACTURE ORIGINALE DU NPEW AINSI QUE LA PREUVE DE PAIEMENT. SUITE À LA RÉCEPTION DE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES, VOUS RECEVREZ UN REMBOURSEMENT DE 25% SUR LE MONTANT FACTURÉ PAR LE Natural Products Expo West (en canadien).**

### Tarif non membre:

Pour participer à cette activité, vous devez être membre du Groupe Export agroalimentaire. L'adhésion à l'association vous donne droit à tous les avantages des membres jusqu'au 31 décembre 2010.

Veuillez ajouter la cotisation annuelle : ..... 761.91 \$ CAD (taxes incluses)

Personne contact :	
Entreprise :	
Produits :	
Adresse :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :
Courriel :	Site Internet :
Signature (personne autorisée):	Date :

- Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du Groupe Export agroalimentaire.
- Il est également possible de payer par carte de crédit en contactant notre service comptable au 450-461-6266 poste 210.

Date limite d'inscription : 1<sup>er</sup> mars 2010

Veuillez retourner ce formulaire par télécopieur au 450-461-6255 à l'attention de Marie-Claude Chagnon



**Siège social**  
668, Montée Montarville  
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)  
Canada J3V 6B1  
T (450) 461-6266 1 800 563-9767  
F (450) 461-6255  
info@groupeexport.ca

**groupeexport.ca**

## POLITIQUE D'ANNULATION



Le Groupe Export agroalimentaire est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui gère les programmes d'aide à l'exportation du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À titre de gestionnaire de programmes gouvernementaux, le Groupe Export a défini une politique générale à suivre dans le cadre d'une participation à une foire. Voici les détails :

La signature d'un représentant de l'entreprise apposée sur le formulaire de participation à une foire tient lieu de contrat entre le Groupe Export et l'entreprise.

1. Dans les cinq jours suivant son inscription, l'entreprise doit acquitter 50% des frais de participation. Ces frais peuvent être acquittés par chèque ou par carte de crédit en communiquant avec le service comptable du Groupe Export au 450-461-6266 poste 207.
2. L'autre 50% des frais de participation à une foire est exigible 60 jours avant la tenue de l'événement.
3. À défaut de se conformer à cette politique, le Groupe Export se réserve le droit d'annuler la participation de l'entreprise.
4. En cas d'annulation par l'entreprise :
  - Si l'entreprise ou le Groupe Export trouve un remplaçant, elle sera remboursée à 100% moins des frais d'administration de 200,00\$, dès que le remplaçant aura payé la somme due.
  - Si l'entreprise ou le Groupe Export ne trouve pas de remplaçant, elle devra assumer le total du montant auquel elle s'est engagée par contrat.
  - Toute demande d'annulation doit se faire par écrit et être adressée à la personne responsable de la foire et dont le nom apparaît sur le formulaire de participation.

Cette politique a été entérinée par le conseil d'administration du Groupe Export agroalimentaire, le 14 février 2008.

#### Siège social

668, Montée Montarville  
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)  
Canada J3V 6B1  
T (450) 461-6266 1 800 563-9767  
F (450) 461-6255  
info@groulexport.ca

**groulexport.ca**